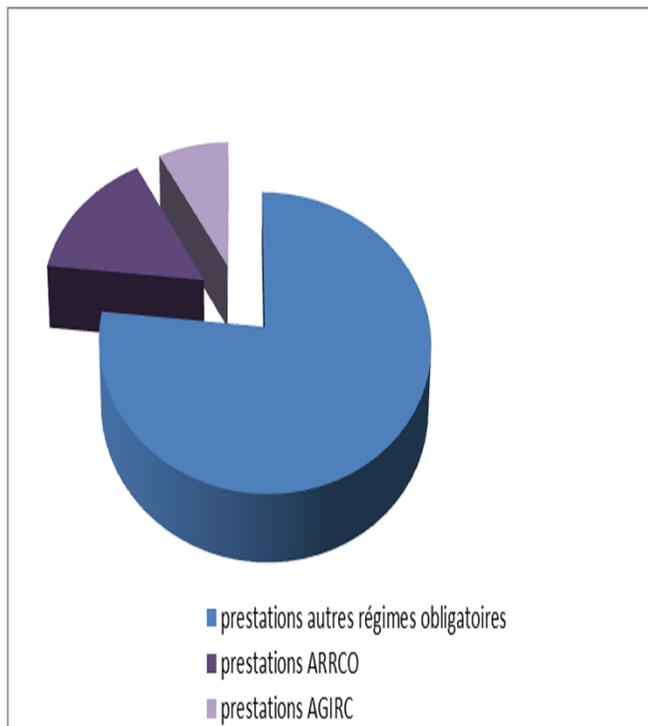


# L'actualité des régimes AGIRC-ARRCO

*Journées d'études de l'institut des actuaires  
& du S.A.C.E.I  
20 Septembre 2018*

*Pierre CHAPERON  
Directeur du cabinet de l'AGIRC et de l'ARRCO*

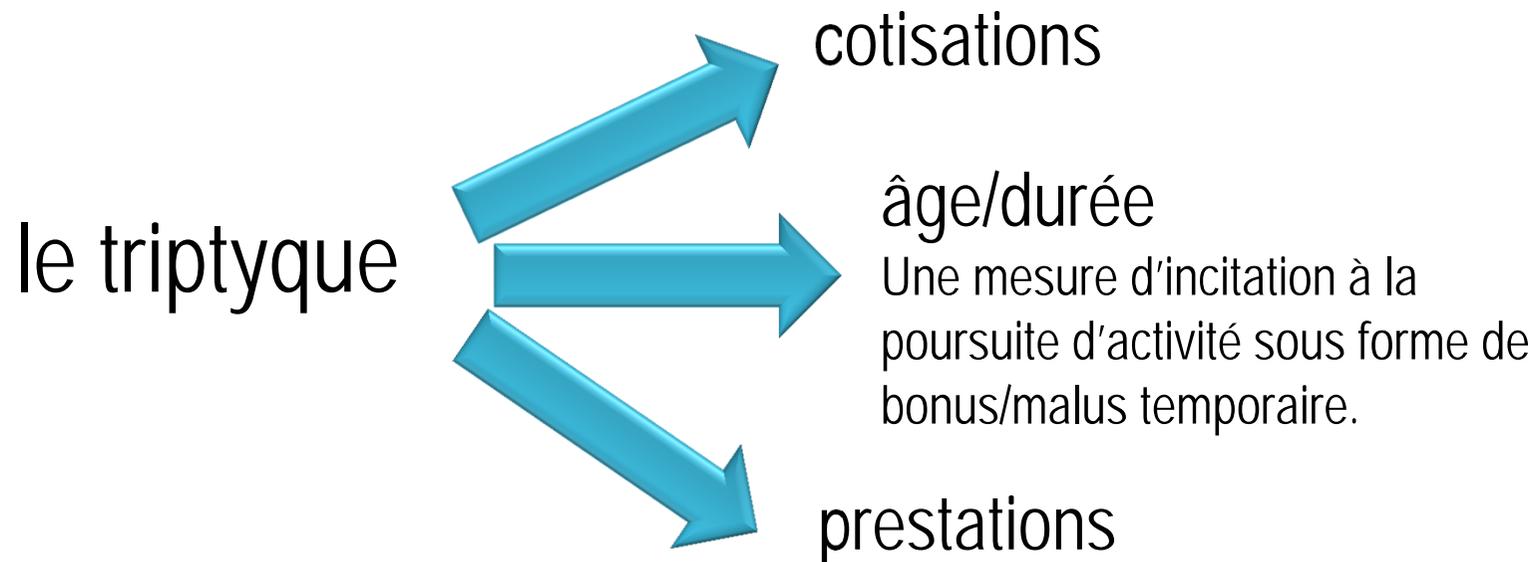
## Quelques chiffres clefs : mise en perspective



- 310 milliards de dépenses annuelles soit 14% du PIB consacré aux retraites.
- Près du quart relève de la retraite complémentaire soit 78 milliards d'euros d'allocations au total (dont 24 milliards Agirc).
- 18 millions de cotisants à la retraite complémentaire Arrco dont un peu plus d'1/5 relèvent également de l'Agirc.
- La retraite complémentaire représente entre 30% (non-cadres) et 60% (cadres) de la pension globale du secteur privé.

## I- Des mesures paramétriques : l'ensemble des leviers de pilotage activé

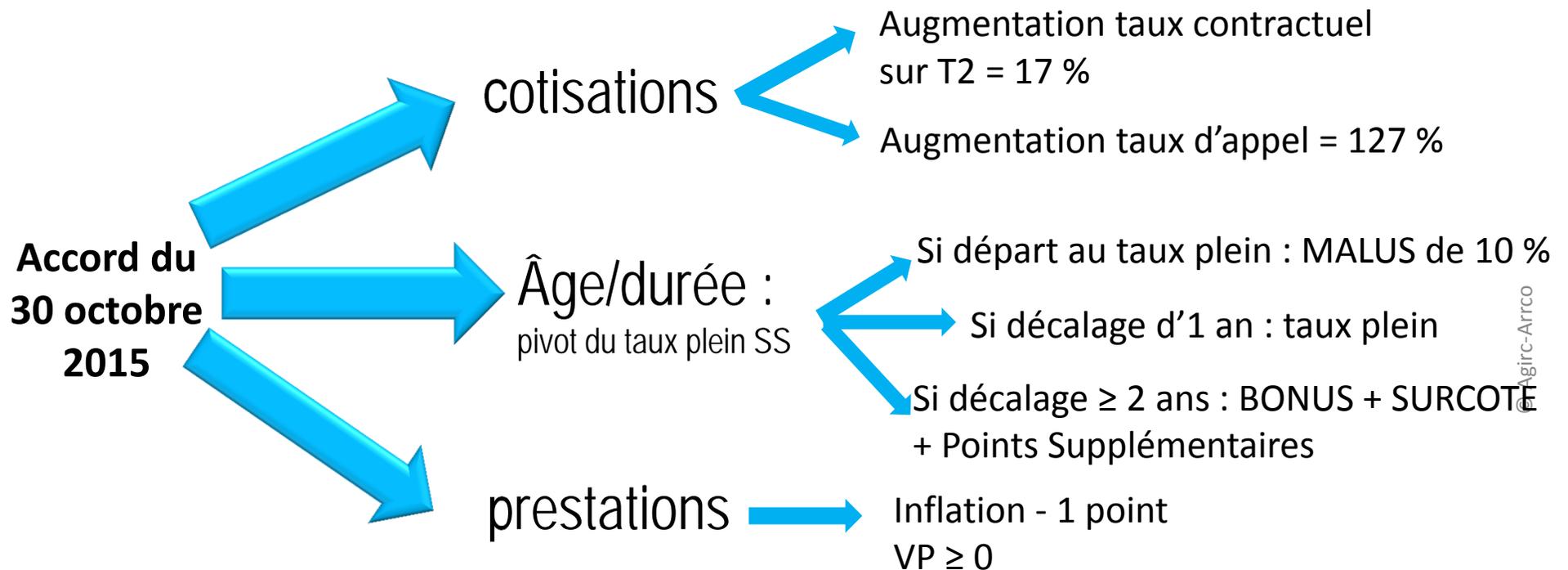
Les mesures paramétriques possibles :



Sans les mesures paramétriques décidées par les Partenaires sociaux lors des différents accords intervenus de 1993 à 2015 : 283 Mds d'euros de déficit.

# L'ensemble des leviers de pilotage activé

Des mesures paramétriques mobilisant les 3 leviers :



# Bilan de l'Accord du 30 octobre 2015 : avant/après

Horizons	2017	2020	2030
Situation financière de l'ensemble Agirc+Arrco+Agff (sur la base scénario économique dit « Var2 »)	- 6,7	- 8,4	- 12,7
<b>I. Les mesures applicables à partir de 2016</b>			
Sous indexation des pensions (prix -1 point)	1,3	2,1	2,6
Décalage de la revalorisation annuelle des pensions à partir du 1 <sup>er</sup> novembre 2016	0,3	1,3	1,5
Augmentation du coût d'achat du point dans le respect d'un taux de rendement plancher ou min. à 6 %	0,0	0,1	1,1
Extension de la cotisation AGFF	0,1	0,1	0,1
<b>II. Les mesures applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019</b>			
Coefficients de solidarité (10/10/10) + coefficients majorants	0,0	0,5	0,8
Economies sur les dépenses de gestion	0,0	0,2	0,2
Economies sur les dépenses d'action sociale	0,0	0,03	0,03
Augmentation du taux d'appel (2 points)	0,0	0,8	1,2
Répartition des cotisations 40/60 entre salariés et employeurs sur la TB	0,0	0,6	0,6
Fusion des TB, T2 et TC	0,0	0,3	0,3
Information suite aux redressements URSSAF	0,0	0,1	0,2
Equilibre des régimes (sur la base du scénario économique dit « Variante 2 »)	- 5	- 2,3	- 4,1

© Agirc-Arrco



# Résultats 2017

	AGIRC + ARRCO
Résultat technique	- 3,505 Mds€
Résultat net global 2017	- 1,165 Mds€ dont exceptionnel : 840 M€
Réserves	62,497 Mds€

**0 € de dettes**



## II - Des mesures systémiques

- ▶ La création du «régime complémentaire général» des salariés

- ▶ La suppression des références catégorielles dans le nouveau régime de retraite complémentaire :

Ouverture d'une négociation sur la définition de l'encadrement

- définition et missions (management/technicité, NTIC,...)
- modernisation du 1,50 % prévoyance (art. 7 CCN 1947)

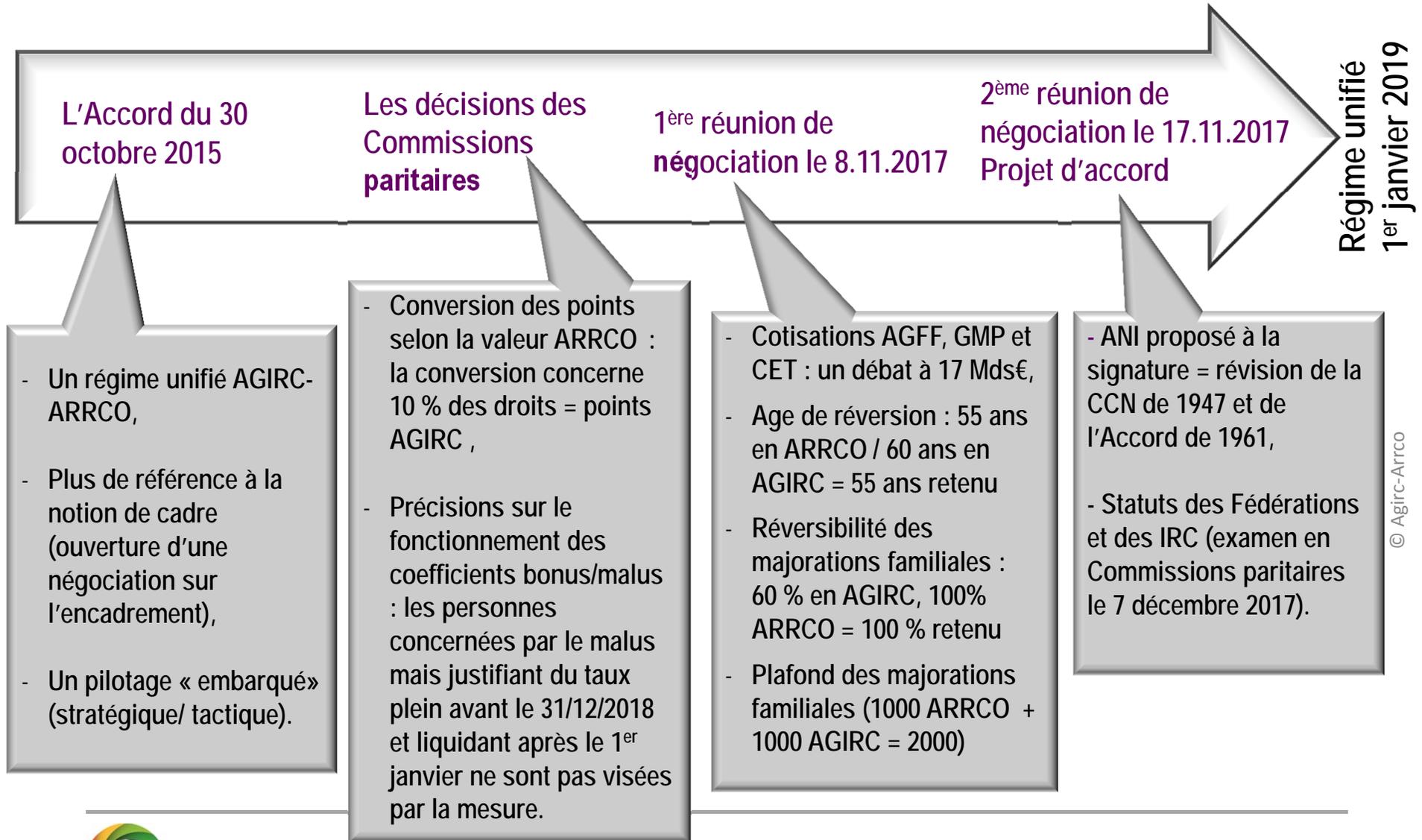
- *Une négociation suspendue à ce stade.*

## Un pilotage embarqué ≠ Pilotage automatique

- ▶ Stratégique : tous les 4 ans dans le cadre d'ANI/**Partenaires sociaux**
  - Critères de soutenabilité appréciés sur une durée de 15 ans
  - Sur cet horizon, exigence d'une réserve financière à tout moment équivalente à au moins 6 mois de prestations
- ▶ Tactique : ajustements conjoncturels annuels arrêtés par le **Conseil d'administration** de la fédération dans une sorte de « *serpent* » fixé par le pilotage stratégique

# La construction du régime unifié AGIRC-ARRCO Au 1<sup>er</sup> janvier 2019

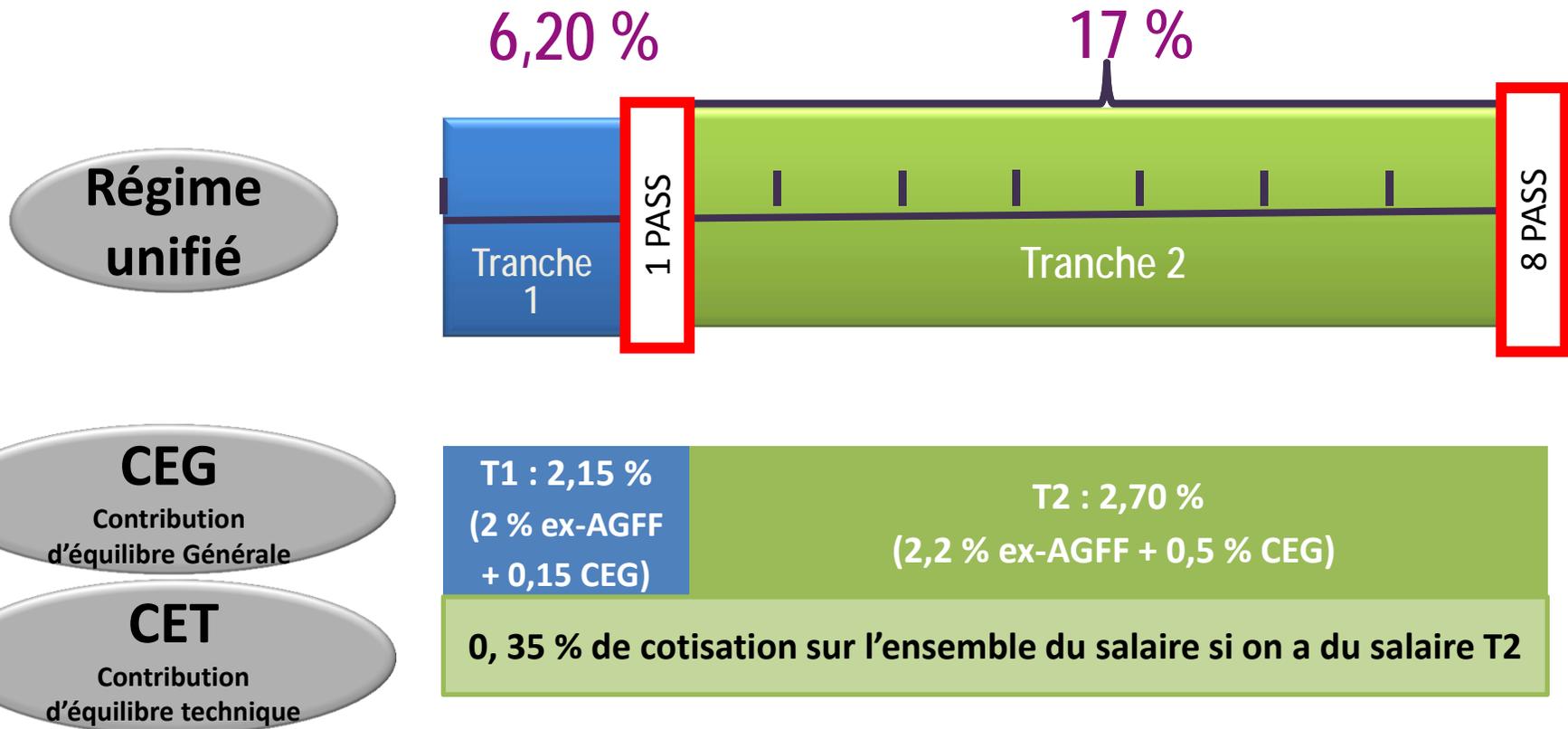
# Les étapes de la définition du régime AGIRC-ARRCO



## La construction du régime unifié au 1<sup>er</sup> janvier 2019

- Un accord national interprofessionnel signé le **17 novembre 2017** pour une entrée en vigueur du régime unifié au 1<sup>er</sup> janvier 2019.
  - *Accord de substitution à la CCN du 14 mars 1947 et à l'Accord du 8 décembre 1961*
- L'accord fixe les principes du régime unifié :
  - régime fonctionnant par répartition et par points
  - pilotage par les partenaires sociaux représentatifs au niveau national et interprofessionnel
  - régime fondé sur les principes de contributivité, lisibilité et solidarité
  - reprise de l'ensemble des droits et obligations de l'Agirc et de l'Arrco
- L'accord ne fait pas référence, s'agissant de la retraite complémentaire, à la notion de cadre au sens de l'Agirc.

# Les assiettes et les taux



© Agirc-Arrco

- Les cotisations régimes unifié sont appelées à 127 %.
- Une répartition des cotisations en principe de 60 % pour l'employeur et 40 % pour le salarié.



# Pour les salariés : un seul compte de points



## Le compte de points :

- Pour un salarié non-cadre, rien ne change : 1 point Arrco = 1 point Agirc-Arrco
- Pour un cadre : les points Arrco et les points Agirc sont regroupés au sein d'un seul compte de points.
- Seuls les points Agirc font l'objet d'une conversion (20% des personnes mais seulement 10% des droits).

➤ **Le coefficient de conversion est obtenu selon la formule suivante :**  
*valeur du point Agirc/valeur du point Arrco = 0,347798289.*

*et*

*nombre de points Agirc x 0,347798289 = nombre de points Agirc-Arrco*



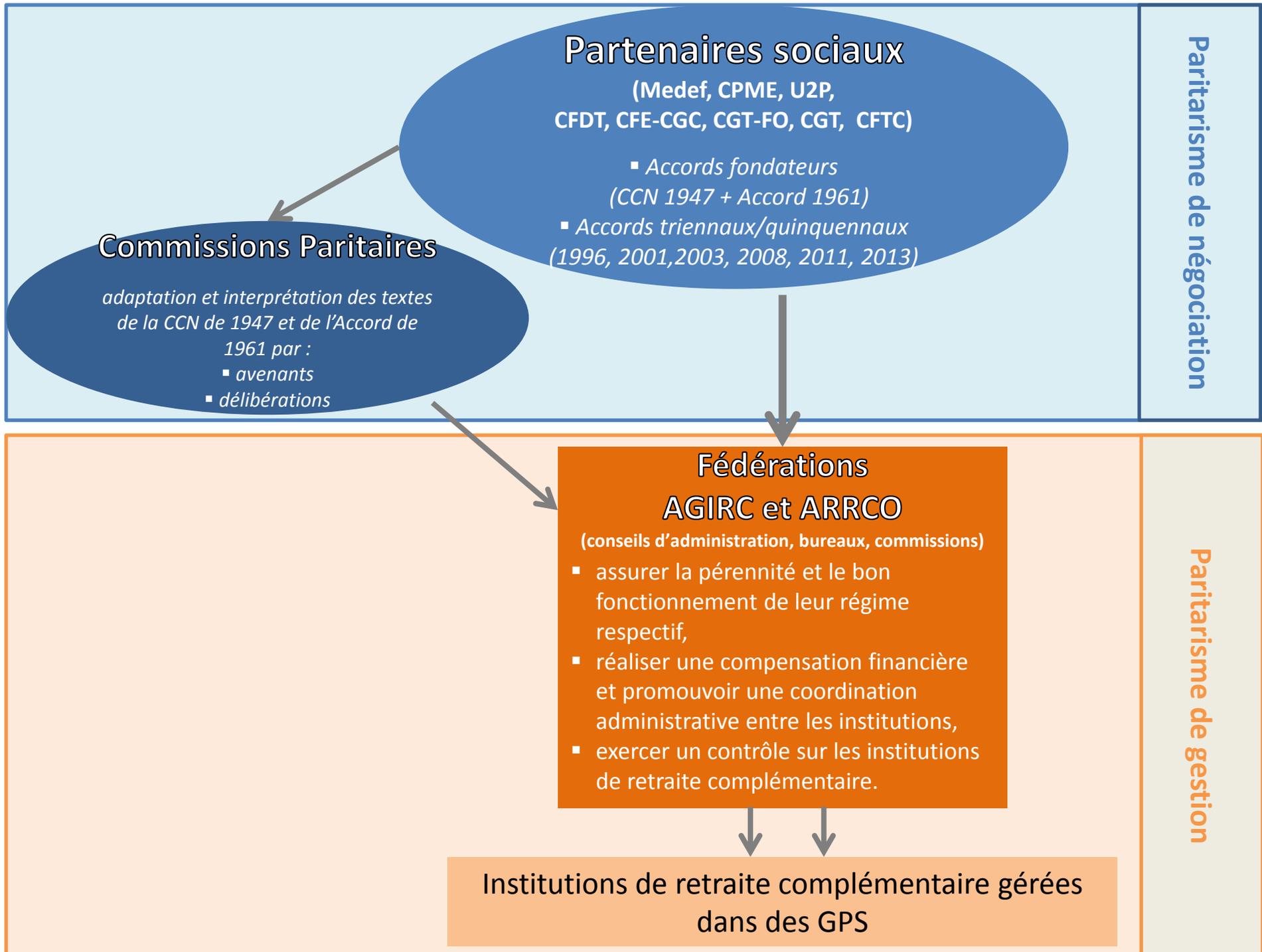
## Pour les retraités : peu, voire pas de changement

- Pour les personnes déjà à la retraite avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019, rien ne change.
- Elles continueront à recevoir le même nombre de paiements qu'auparavant. Si elles percevaient une retraite Arrco et une retraite Agirc, les versements restent distincts.
- Seuls les libellés bancaires des noms des caisses de retraite émettrices des paiements figurant sur les relevés bancaires seront susceptibles d'être modifiés.

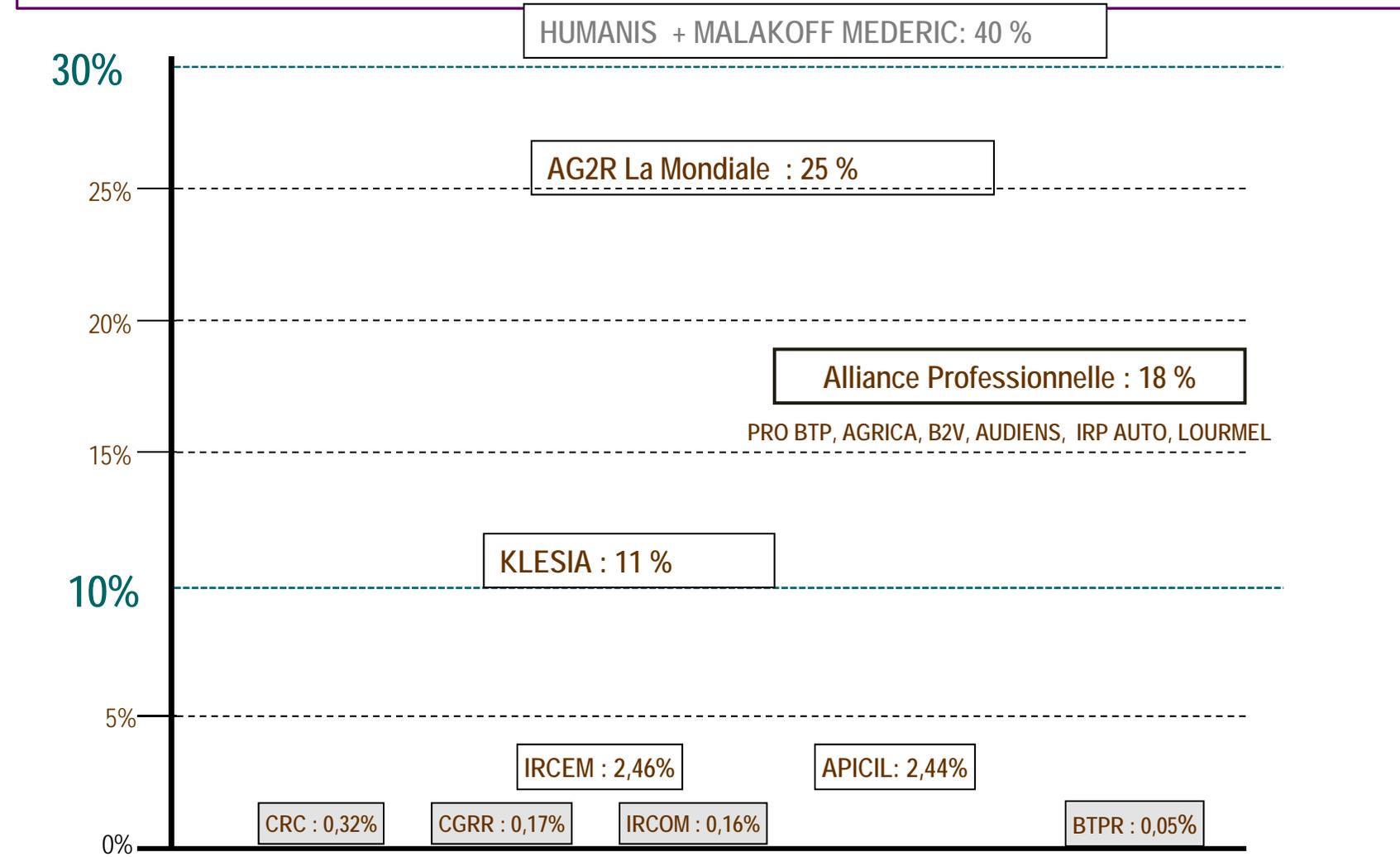
### Evolution des conditions requises pour une demande de pension de réversion

L'accord harmonise les âges de réversions sur la règle la plus favorable : 55 ans à condition que le décès soit intervenu à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.





# La cartographie des GPS en mutation



PRO BTP, AGRICA, B2V, AUDIENS, IRP AUTO, LOURMEL

\* (poids (encaissements/prestations/cotisants/allocataires)

# Une réforme peut en cacher une autre...

# L'AGIRC-ARRCO, une trajectoire qui a du sens pour l'« universel » ?

---

- La gestion de la diversité de régimes est dans l'ADN de la retraite complémentaire
  - Les anciens régimes ARRCO
  - La dualité AGIRC/ARRCO
- Une gouvernance qui a su, à son échelle, traiter des questions assez comparables à celles qui se posent dans le cadre de la réforme
  - Paramétrique Vs/et systémique



# Une transformation annoncée du système de retraite : une approche a priori plutôt systémique

---

« Mettre en place un système universel de retraites par répartition et que ce système garantisse l'égalité de tous devant le risque vieillesse, pour faire en sorte qu'un euro cotisé donne à tous les mêmes droits à pension. »

C. Castaner, 14 septembre,  
Compte-rendu du conseil des  
ministres

- rendre notre système de retraite « plus juste et plus lisible »
- « pour qu'un euro cotisé ouvre les mêmes droits pour tous »
- prendre le temps du diagnostic, de la concertation et de la négociation et fixer le cadre de la réforme fin 2018  
(après celui du code du travail et de la sécurisation des parcours professionnels)
- Un « compte citoyen en ligne » sera le nouveau lien entre les Français et leurs administrations.

© Agirc-Arrco



# Une vision initiale contrariée par le constat d'une soutenabilité préoccupante du système de retraite national :

## Peut-on faire l'économie de mesures paramétriques ?

---

### 4<sup>e</sup> avis du Comité de suivi des retraites – juillet 2017

Le comité est conduit, en vertu des dispositions du décret du 20 juin 2014, à **recommander au Gouvernement de prendre les mesures nécessaires, afin de ramener le système sur une trajectoire d'équilibre.**

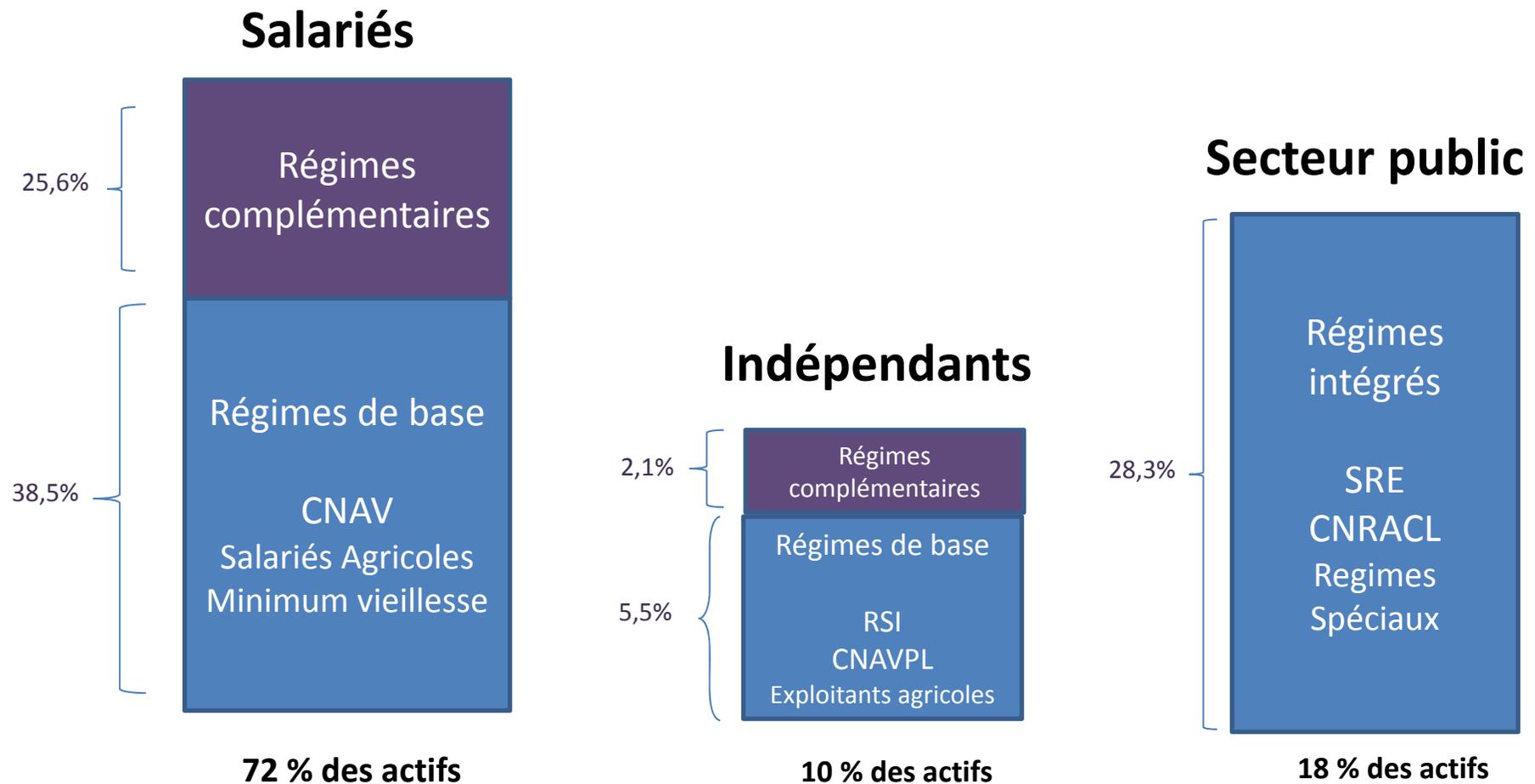
Cependant, le comité ne fait pas de recommandation précise sur le calendrier qui dépend de divers arbitrages qui reviennent au Gouvernement

**Alors que le Gouvernement a annoncé pour 2018 l'initiation d'une réforme des retraites, le comité observe qu'il est possible de mettre en place ces mesures de plusieurs manières :**

Hypothèse 1 : ajustements opérés **dans le cadre de la réforme** (systémique + paramétrique),

Hypothèse 2 : ajustements opérés **en amont de la réforme** (paramétrique puis systémique),

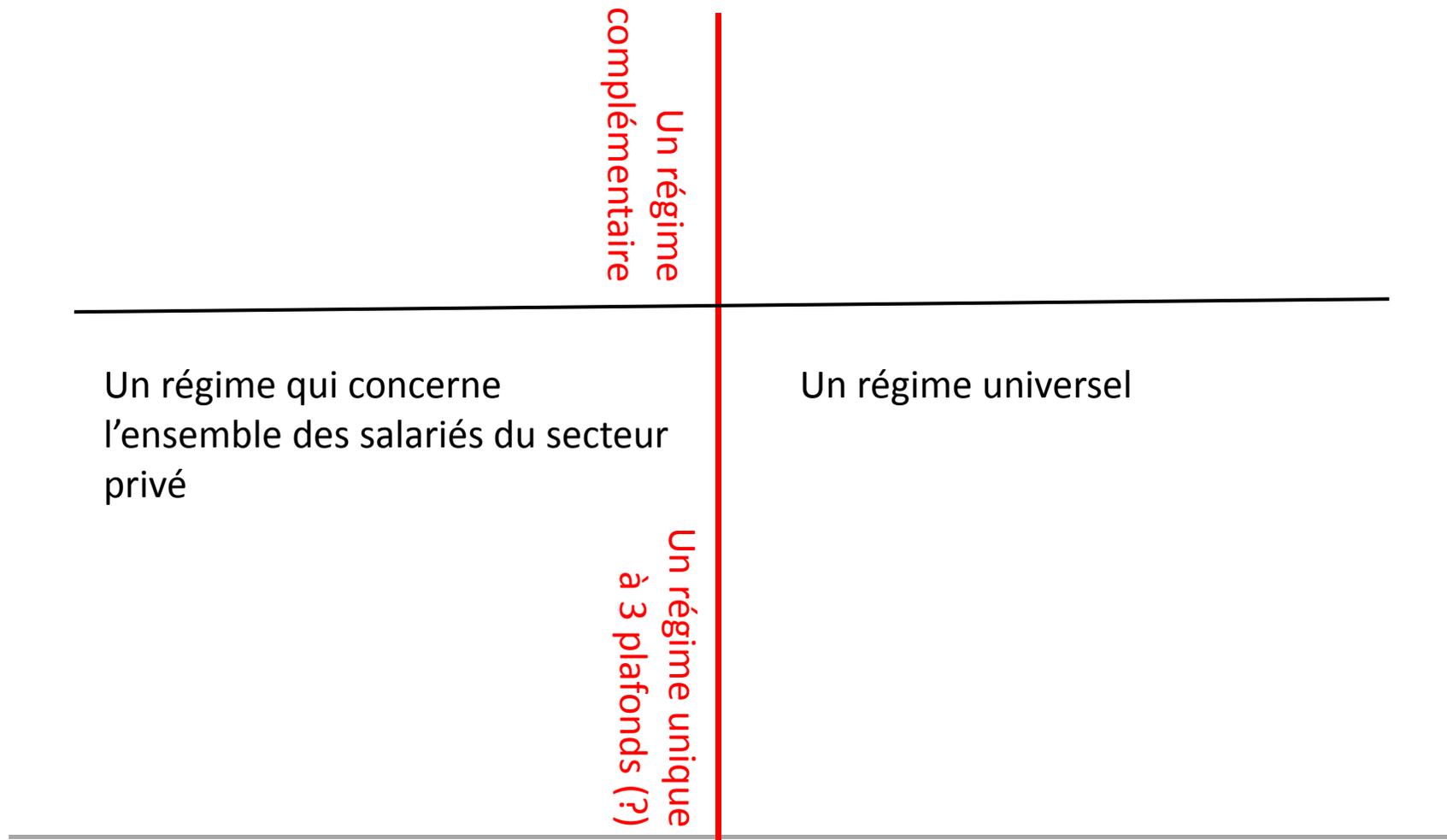
# Quelle voie de transformation dans un système actuellement en silo ?



Part des prestations vieillesse de chacun des régimes dans les 310 Mds € (chiffres 2015)

# La réforme est susceptible d'affecter la retraite complémentaire sur l'ensemble de son périmètre

---



© Agirc-Arrco